

**Séance du 06 février 2017**  
**Délibération n° 2017-04 bis**

L'an deux mil dix-sept, le 06 du mois de février à 20 heures 30, se sont réunis, à Meaulne-Vitray, dans la salle polyvalente, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne TREBOSC-COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 30 janvier 2017.

**Présent(s) :** Madame Corinne TREBOSC COUPAS, Monsieur Stéphane MILAVEAU, Madame Marie-Solange LALEVEE, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur Cyril ROMERO, Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Alain GAUBERT, Monsieur Julien POINTUD, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Bernard SAUPIC, Monsieur Daniel RENAUD, Monsieur Louis de CAUMONT.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration :**

**Absent(s) excusé(s) :** Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur Bernard SOULIER

**Présent(s) sans voix délibérative :** Madame Marie-Laure FOURNIER, Monsieur Francis LEBLANC, Monsieur Robert LEPEE

**Assistait également à la réunion :** Monsieur Jean-Louis ETIEN

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	24
Nombre de suffrages exprimés	24
Votes Pour	24
Votes Contre	0
Abstention	0

**NOMENCLATURE ACTES**

N° : 7-1      Thème : Décisions budgétaires

**Objet : Travaux dans les écoles de Braize, Le Vilhain, Le Brethon, demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département.**

Le conseil communautaire,

Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 4 juin 2015 approuvant l'Agenda d'accessibilité programmée des écoles de la communauté de communes pour une durée de 3 ans,

VU l'avant projet relatif aux travaux dans les écoles de Braize, Le Vilhain, Le Brethon remis par la société VIC,

**DECIDE :**

**Article 1 :** d'approuver le plan de financement prévisionnel des travaux dans les écoles de Braize, Le Vilhain, Le Brethon tel qu'il figure ci-dessous ;

DEPENSES en € HT			RECETTES		
Accessibilité	Ecole de Braize	53 798,67	129 987,52	Etat - DETR accessibilité	64 993,76
	Ecole de Le Brethon	38 592,59		Etat - Gros entretien	16 727,36
	Ecole de Le Vilhain	37 596,26		Région	7 168,88
Gros entretien	Ecole de Braize	9 001,33	47 792,48	Département	53 334,00
	Ecole de Le Brethon	17 187,41		Autofinancement	35 556,00
	Ecole de Le Vilhain	7 603,74			
	Ecole d'Ainay	14 000,00			
<b>TOTAL</b>		<b>177 780,00</b>	<b>177 780,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>177 780,00</b>

**Article 2 :** d'autoriser la Présidente à solliciter une subvention de 64 993,76 € au titre de la DETR – concours complémentaires particuliers accessibilité et de 16 727,36 € (35 %) au titre de la DETR – programme général d'aide aux travaux aux équipements intercommunaux ;

**Article 3 :** d'autoriser la Présidente à solliciter une subvention de 7 168,88 € auprès de la Région ;

**Article 4 :** d'autoriser la Présidente à solliciter une subvention de 53 334,00 € auprès du Département.

Fait et délibéré le 6 février 2017,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,



Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.